

Commission de la sécurité sociale et
de la santé publique CN
3003 Berne

Par email:

aufsicht-krankenversicherung@bag.admin.ch
dm@bag.admin.ch

Berne, le 15 décembre 2017 / nb
VL iv.pa. 15.468 LAMal

15.468 Initiative parlementaire. LAMal. Renforcer la responsabilité individuelle
Prise de position du PLR.Les Libéraux-Radicaux

Madame, Monsieur,

Nous vous remercions de nous avoir donné la possibilité de nous exprimer dans le cadre de la consultation de l'objet mentionné ci-dessus. Vous trouverez ci-dessous notre position.

PLR.Les Libéraux-Radicaux accepte cet avant-projet de modification de l'assurance-maladie (LAMal). Un renforcement de la responsabilité individuelle est souhaitable et nous saluons le fait que le texte aille dans ce sens. Le PLR aspire à une réduction durable des coûts de la santé et estime que cette initiative peut y contribuer.

Néanmoins, il est essentiel que davantage de liberté soit accordée tant aux assureurs qu'aux assurés quant à la possibilité de conclure un contrat sur plusieurs années. Contrairement à ce qui est prévu dans l'avant-projet, un contrat sur plusieurs années ne devrait pas être une obligation, mais rester optionnel. Il serait également souhaitable que la possibilité de contracter une assurance sur plusieurs années soit étendue à tous les modèles d'assurance (médecin de famille, HMO). Elle ne devrait pas se limiter aux franchises à option. La compétition entre les caisses maladies se verrait ainsi renforcée et des coûts administratifs pourraient être réalisés.

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à nos arguments, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos plus cordiales salutations.

PLR.Les Libéraux-Radicaux
La Présidente

Le Secrétaire général



Petra Gössi
Conseillère nationale

Samuel Lanz